

3. Si les projets à long terme du ministère supposent une réaffectation du terrain lorsque les installations sont inférieures aux normes, le ministère pourra offrir d'acheter l'intérêt de bail non expiré, à condition qu'il dispose des fonds suffisants et que l'acquisition ait la priorité voulue.

LE SERVICE DE RELATIONS PUBLIQUES DU
MINISTÈRE DE LA PRODUCTION
DE DÉFENSE

Question n° 2436—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Production de défense est-il doté d'un service de relations publiques et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent ses effectifs?
2. Combien ce service a-t-il coûté en tout au ministère à chaque année, de 1960 à 1968?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): 1. L'ancien ministère de la Production de défense fait maintenant partie du ministère des Approvisionnements et des Services. Le ministère des Approvisionnements et des Services n'a pas de service de relations publiques comme tel. Les relations avec les organes d'information publique font partie des fonctions ordinaires de la Division de l'information du ministère.

2. Sans objet.

LES AÉROPORTS—LES TERRAINS APPAR-
TENANT À L'ÉTAT

Question n° 2512—**M. Gilbert:**

1. De combien d'acres de terrain devant servir à des aéroports le gouvernement canadien dispose-t-il?
2. A quels endroits, et quelle surface à chaque endroit?
3. Quelle est la valeur marchande de ces terrains?
4. Tout le terrain est-il employé par le gouvernement ou sert-il expressément au transport aérien?
5. A chaque endroit, quelle est la portion du terrain qui sert à d'autres fins?
6. Quels sont les arrangements contractuels dans ces cas?
7. Combien le gouvernement reçoit-il en retour de l'usage de ces terrains?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):

	Superficie (acres)
1. Province (ou territoire)	
Alberta	16,828
Colombie-Britannique	41,313
Manitoba	12,228
Nouveau-Brunswick	4,722
Terre-Neuve	90,963
Nouvelle-Écosse	4,981
Ontario	33,220
Île-du-Prince-Édouard	470
Québec	111,951
Saskatchewan	6,325
Territoire du Yukon	9,559
Territoires du Nord-Ouest	57,382
Total	389,942

[L'hon. M. Chrétien.]

2, 3, 5 et 6. La réponse à ces questions, dans leur forme actuelle, serait trop longue et prendrait trop de temps à préparer. Si les questions visaient des aéroports particuliers, nous pourrions fournir ces renseignements plus facilement.

4. Lorsqu'on envisage la construction d'un aéroport, il est parfois nécessaire d'acquérir des terrains d'une superficie supérieure à celle dont on aurait besoin. Il faut, par exemple, acheter une ferme tout entière alors qu'une partie seulement en est requise pour l'aéroport. L'autre partie représente donc un excédent, mais est d'un certain rapport pour le gouvernement, qui loue ces terrains principalement à des agriculteurs.

7. Les recettes totales de la location de terrains se sont élevées à \$822,369 pendant l'année financière 1967-1968. La politique du ministère consiste, à quelques exceptions près, à calculer le loyer des terrains d'aéroports utilisés à des fins commerciales ou industrielles de façon à obtenir un intérêt raisonnable sur la valeur marchande du terrain, à recouvrer les frais de mise en valeur et une partie des frais d'entretien de l'aéroport. Pour les terres agricoles, des appels d'offres sont lancés périodiquement. A quelques aéroports, des terrains utilisés à des fins commerciales ou industrielles sont loués à un prix standard, établi selon une ancienne politique de location. Cependant, à mesure que ces baux arrivent à expiration, les loyers sont réalignés sur la nouvelle politique.

L'ACQUISITION PAR LE CONSEIL DES PORTS
NATIONAUX DES PROPRIÉTÉS DE LA
BANDE INDIENNE TSAWWASSEN

Question n° 2517—**M. Rose:**

1. Pourquoi le Conseil des ports nationaux a-t-il acquis les propriétés ou les droits, ou les deux, de la bande indienne Tsawwassen de Colombie-Britannique?
2. Y a-t-il eu consultation avec la bande au sujet de ladite acquisition?
3. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse de la bande?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux me communique les renseignements suivants: 1. L'acquisition de treize acres de la bande indienne était nécessaire pour le déplacement de l'installation de câbles à courant continu de l'Hydro de la Colombie-Britannique entre les terres basses du continent et l'île de Vancouver. L'Hydro de la Colombie-Britannique avait projeté son installation d'un câble hautement spécialisé avant qu'eût été prise la décision d'aménager Roberts Bank. L'aménagement de Roberts Bank a obligé l'Hydro à modifier ses plans et la seule possibilité qui s'offrait était de passer à travers la réserve.